



# Championnat de Ligue Interclubs

## Amendes et pénalités sportives

**Annexe 2**  
Adopté en CA le : 22/04/2026  
Entrée en vigueur : 01/08/2026  
Validité : permanente

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

### 1. Amendes

Forfait général .....	500 €
Désistement tardif d'une équipe .....	300 €
Forfait d'une équipe sur une rencontre .....	200 €
Absence de Juge arbitre actif ou en cours de formation .....	500 €
Récidive absence de juge arbitre actif ou en cours de formation .....	750 €
Absence d'arbitre dans le club pour les divisions prénationale, R1 et R2 .....	200 €
Récidive absence d'arbitre dans le club pour les divisions prénationale, R1 et R2 .....	400 €
Arbitre insuffisamment gradé dans le club .....	150 €
Défaut de joueur/ses sur une rencontre.....	100 € par joueur
Absence d'arbitre sur une rencontre .....	100 €
Arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre .....	30 €
Tenue non conforme aux règlements sur une rencontre.....	50 €
Tenue différenciée sur une même rencontre .....	50 €
Retard dans la fourniture des éléments d'une rencontre.....	30 €

Les amendes pour « absence d'arbitrage » et « arbitre insuffisamment gradé » sont doublées à partir de la 2<sup>ème</sup> infraction.

### 2. Pénalités Sportives

#### **Forfait général**

---> interdiction de promotion pour toutes les équipes du club inscrite en ICR ou prétendant aux ICR.

#### **Désistement tardif**

---> interdiction de promotion pour toutes les équipes du club inscrite en ICR ou prétendant aux ICR.

---> rétrogradation automatique pour la saison suivante de l'équipe forfait.

#### **Absence de Juge arbitre actif ou en formation (en dehors des éléments dérogatoires)**

---> Interdiction de promotion pour toutes les équipes du club en ICR

#### **Récidive absence de Juge arbitre actif ou en formation (en dehors des éléments dérogatoires)**

---> Interdiction de promotion pour toutes les équipes du club en ICR

#### **Absence de Juge arbitre actif ou en formation après le contrôle post récidive au 1<sup>er</sup> juin**

---> Interdiction d'inscription du club en ICR la saison suivante du contrôle post récidive.

#### **Joueur non en règle**

---> Un point de pénalité au classement général

---> Matches du joueur non en règle perdus par forfait

---> Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres.

**Erreur de hiérarchie**

---> Un point de pénalité au classement général

---> Les matchs concernés seront perdus par forfait.

**Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, cf. article 16)**

---> Un point de pénalité au classement général

**Non-participation d'une équipe sur une journée**

---> Rencontres perdues par forfait : 0-1, 0-8, 0-16

**Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée**

---> forfait général : tous ses résultats sont annulés

**Amende non payée**

---> Interdiction d'inscription pour le club sur la première saison de participation aux ICR après la saison de l'amende.